



Cercle Sportif de l'Institution Nationale des Invalides

PROCÈS-VERBAL DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRE et EXTRAORDINAIRE DU 25 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 25 avril, à 18 h 45, les adhérents du Cercle sportif de l'Institution Nationale des Invalides (CSINI), régulièrement convoqués, se sont réunis en Assemblées Générales, au gymnase du CSINI sous la présidence du Lieutenant-colonel (er) Gaëtan de la VERGNE.

<i>Sont présents</i>	<i>Sont absents excusés</i>
<u>/ Membres de droit /</u>	- M. le GCA (2s) Christophe de SAINT CHAMAS , Gouverneur des Invalides, - M. le MGI Rémi MACAREZ , Directeur de l'INI
Membres du Conseil d'Administration : <u>/ Membres du Bureau /</u> - M. le LCL (er) Gaëtan de la VERGNE , Président - M. Raymond ZAMPIERO , Vice-président - Mme Catherine AFLALO , Secrétaire Générale - Mme Chloé FRANCAVILLA , Secrétaire Générale adjointe - M. le MAJ (er) Pascal GODET , Trésorier - M. Antoine CANALE , Trésorier adjoint	
<u>/Autres membres du Conseil d'Administration /</u> - Mme Valérie CHEVALERAUD MASSON - M. Stéphane COLIN - M. le CRE GAL DIV (2S) Gilbert FÈVRE - Mme Diane GOLI - M. Benoît LABORDE-BARBANEGRE - M. Franck MENDES - M. Thierry du RIVAU - M. le LCL (er) Bertrand TAUZIN - M. Jean-Louis TAXIL	- M. le LCL (er) Denis BOTHERON - Mme. Adeline LEBERCHE Directrice du CMS Lecourbe Saint Jean de Dieu - Mme Claire LE STRAT
<u>/ Membre consultatif /</u> - M. le CBA Xavier DUPONT , Directeur du CSINI	

GV

CA

L'Assemblée générale ordinaire est ouverte par le Président à 18 h 45.

Le quorum est atteint avec 28 présents et 34 personnes représentées.
Les Assemblées générales peuvent valablement se tenir et délibérer.

Le Président accueille l'assistance à ce moment essentiel à la vie de l'association et rappelle que tout le monde a reçu tous les documents.

Le Trésorier, le Major Pascal Godet et le Trésorier adjoint, Antoine Canale, sont désignés scrutateurs.

1. Approbation du PV de l'AGO et l'AGE du 23 mai 2023 – 1ère résolution

1ère résolution : Le procès-verbal des Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 23 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport moral et d'activité pour l'année 2023 – 2ème résolution

Le Président donne lecture de son rapport moral.

« En préambule, je tenais à vous préciser que si aucune obligation ne définit la forme et le fond de ce rapport, en revanche il appartient au dirigeant d'une association d'informer les membres des décisions prises, du bon déroulement des activités et des éventuelles difficultés rencontrées.

Dans le cadre de ses statuts, depuis sa création en 1966, le Cercle Sportif de l'Institution Nationale des Invalides (CSINI) s'emploie à offrir, aux personnes handicapées moteurs et aux déficients sensoriels qui le souhaitent, la possibilité de se reconstruire et de se réinsérer par la pratique sportive.

Si à la fin des années 50 ce sont des militaires qui ont décidé de développer la pratique sportive au profit des blessés de guerre hospitalisés à l'Institution Nationale des Invalides, dès la création du CSINI, ses fondateurs ont compris qu'il fallait accueillir au sein de l'association toutes les personnes handicapées qui souhaitaient pouvoir bénéficier de ses infrastructures et de son encadrement qualifié. C'est ainsi que depuis près de six décennies, le CSINI a joué modestement le rôle d'un véritable laboratoire. C'est ici même que se sont développées des disciplines sportives adaptées à tous types de handicaps physiques ou de déficiences sensorielles, devenues par la suite des disciplines paralympiques. C'est également comme cela que le Cercle a permis de détecter et d'entraîner des athlètes de haut niveau et qu'il est devenu une pépinière de champions paralympiques.

Si la vocation du Cercle est bien de permettre à toute personne en situation de handicap de pouvoir pratiquer une activité sportive nécessaire à son équilibre et à son épanouissement, la reconstruction par le sport de nos militaires blessés est dans son ADN depuis ses origines et c'est ce que nous faisons au travers des stages que nous organisons tout au long de l'année avec des activités de pleine nature, comme le ski, le stage « Mer et vent », le Raid du Cercle ou encore le stage « famille », sans oublier notre participation aux « Rencontres Militaires Blessures et Sports » pour les « Grands blessés ». Ces quinze dernières années, le Cercle a renoué avec sa vocation initiale. Devant la recrudescence des militaires blessés en opérations extérieures, nous avons partagé notre expérience et ouvert la voie aux Rencontres Militaires Blessures et Sports, aux raids de pleine nature et aux « stages familles » qui ont fait école et nous nous en félicitons vivement.

Je n'ai pas l'intention de vous infliger un catalogue exhaustif de tout ce que nous avons réalisé au cours de l'année 2023, je souhaite simplement donner un coup de projecteur sur les activités nouvelles et les événements majeurs qui ont marqué l'année écoulée.

Pour commencer, nous avons été très honorés que la Secrétaire d'État auprès du Ministre des Armées chargée des Anciens Combattants et de la Mémoire, Madame Patricia Mirallès, accepte de présider la cérémonie des vœux le 24 janvier. À cette occasion, elle a découvert le CSINI et elle a pris le temps de partager avec les uns et les autres ce moment de convivialité de notre traditionnelle Galette.



C'est aussi au CSINI qu'elle a tenu le 10 mai matin, à rencontrer et à échanger avec une dizaine de militaires blessés, avant de présenter officiellement le « Plan blessés 2023 – 2027 » que le Ministère des Armées met en œuvre et dans lequel la reconstruction par le sport a toute sa place. C'est également dans ce cadre que le CSINI a été convié à assister à la pose de la première pierre du « Village des blessés » au CNSD de Fontainebleau le 29 novembre.

Nous avons aussi la satisfaction d'avoir retrouvé la situation d'avant la crise du Covid en ce qui concerne le nombre de nos adhérents. Au cours de cette année, nos sportifs ont eu à cœur de porter haut les couleurs du CSINI, dans les compétitions départementales, régionales, nationales et internationales, en tennis de table, en cyclisme tandem pour non-voyant, en para-tir, en tir à l'arc et en escrime.

Aux activités récurrentes des sections sportives et des stages organisés par le Cercle chaque année, sont venus s'ajouter en 2023, quelques nouveautés sur lesquelles je souhaite revenir dans ce bilan.

Les sports mécaniques sont venus compléter l'éventail des activités proposées au CSINI, avec pour commencer une sortie karting organisée le 12 avril avec l'Association BBR Kart de Cœur, suivie par une activité moto à Toulouse début juin avec Team 2 R.

Le Cercle a également contribué à l'Opération « Avec nos blessés » en ajoutant les 3240 kilomètres parcourus au cours du Raid du Cercle, au compteur kilométrique ouvert pour cette occasion. Le Général d'armée Pierre Schill, Chef d'état-major de l'Armée de Terre, nous a fait l'honneur de venir nous rencontrer en compagnie de l'ancien international de rugby à XV Thierry Dusautoir, parrain de l'édition 2023, sur le stand que nous tenions avenue de Breteuil le 24 juin pour la journée de clôture de cette opération.

J'ai coutume de dire que le Cercle est un petit laboratoire et c'est ainsi qu'avec le soutien de l'Association Tégo, après un galop d'essai de 70 kilomètres le 28 juin entre Saint-Quentin en Yvelines et les Invalides avec l'Association BPCO, nous avons pu emmener cinq militaires blessés sur le Tour de France et qu'ils ont pu vivre les sensations des coureurs de cette épreuve mythique en parcourant le 12 juillet, les cinquante derniers kilomètres de l'étape Clermont-Ferrand / Moulins, devançant de quelques heures le peloton. Ils ont retrouvé sur cette événement les blessés de la Gendarmerie du programme Phénix. L'idée serait maintenant de pouvoir fédérer les initiatives des uns et des autres en participant tous ensemble à l'édition 2024, pourquoi pas aux côtés de l'équipe Groupama - Française des jeux, liée aux Gueules Cassées, aux Ailes Brisées et à la Fédération Nationale André Maginot.

Pour répondre à l'affluence des demandes d'adhésions en « musculation », à la rentrée de septembre les créneaux horaires ont été élargis pour permettre notamment aux personnels soignants de l'INI de venir pratiquer en dehors de leurs heures de service.

Comme autre fait marquant, nous avons inauguré à la mi-septembre, sous l'œil bienveillant du Chef d'état-major de l'Armée de l'Air et de l'Espace et en présence des représentants de Solidarm, de l'Association Tégo et de la mutuelle Unéo, qui ont accepté de nous accompagner dans ce projet, la section para-golf du CSINI. C'est dans le cadre d'une convention passée avec le Golf de Villacoublay Air que nos adhérents ont la possibilité d'utiliser ses installations le jeudi après-midi.

La Direction du Cercle a réuni pendant quelques jours mi-octobre à Corrençon-en-Vercors, Gaëlle, Damien et Marcus, nos trois sportifs de haut niveau, pour un séminaire destiné à créer la cohésion en vue de leur préparation paralympique. Gaëlle Edon, en para-tir sportif au pistolet, est actuellement championne de France à 10 mètres et à 25 mètres et elle a décroché le titre de vice-championne du Monde à 10 mètres à Lima au Pérou. Damien Letulle, en para tir-à-l'arc, est champion de France dans sa catégorie et dans les dix premiers mondiaux. Marc-André Cratère, escrimeur en fauteuil, est dans les dix premiers mondiaux à l'épée comme au sabre.

Par ailleurs, nous avons su saisir diverses occasions de courses solidaires de proximité, comme la course du Bleu et autour des Invalides, ou les 10 kilomètres de la Tour Eiffel pour permettre à des adhérents et des encadrants du CSINI d'y participer en portant les couleurs du Cercle. Une délégation du Cercle a également participé le 8 octobre aux 20 kilomètres de Paris sous les couleurs de la GMF.

Dans le cadre du rayonnement du CSINI et pour sensibiliser différents publics à la reconstruction des personnes handicapées par la pratique sportive, des ambassadeurs du Cercle sont allés à la rencontre des scolaires à l'École Émile Levassor dans le 13ème arrondissement de Paris, ou encore à l'École Saint-Joseph de Vendôme dans le Loire-et-Cher, ainsi qu'à une Journée Défense et Citoyenneté à Vincennes. Dans le même esprit, le Cercle a reçu la visite de classes de Défense et d'une délégation du SNU.

CA GV

Je tiens une nouvelle fois à souligner que sans le soutien important et indispensable du Ministère des Armées, le CSINI ne pourrait pas mener à bien toutes ses missions. L'Adjudant-chef (er) Christophe Barthes et l'Adjudant Stéphane Le Fric de la Gendarmerie sont venus compléter l'équipe interarmée du Chef de bataillon Xavier Dupont.

L'année 2023 nous a aussi donné l'occasion de resserrer les liens qui nous unissent à nos fédérations de tutelle. Depuis la rentrée de septembre, le CSINI et plus particulièrement sa section escrime, ont travaillé avec la cellule événementiel de la Fédération Française Handisport (FFH) à la préparation des Championnats d'Europe d'escrime en fauteuil programmés du 5 au 10 mars 2024. Le 19 décembre, le Cercle a reçu la visite du Général de division Anne-Cécile Hortemann, Présidente de la Fédération des Clubs de la Défense (FCD), accompagnée de son équipe de direction. Quelques jours auparavant, le Gymnase Pierre Clerc avait accueilli le Challenge national de tennis de table de la FCD.

Les plus observateurs d'entre vous l'auront peut-être remarqué, au terme d'un mois et demi de travaux, le gymnase a troqué l'été dernier sa couleur jaune quelque peu vieillissante contre ce bleu et blanc empruntés au logo du CSINI, et ce, grâce à la générosité de Solidarm.

Nous en avons profité pour permettre à Karine Julien d'exposer sur nos murs, ses œuvres consacrées à l'art de la résilience. Karine et son conjoint, motocycliste de la Gendarmerie blessé en service en 2021, avaient participé à un stage famille organisé par le CSINI. C'est par cette épreuve qu'ils ont traversée ensemble et du fait de la longue et difficile phase de reconstruction qui s'en est suivie, qu'elle a puisé son inspiration.

Le rapport moral ne soulevant pas de question, il est mis au vote,

2^{ème} résolution : Le rapport moral et d'activité pour l'année 2023 est approuvé à l'unanimité.

Le Directeur souligne la présence dans l'assistance de Bernadette Darvand qui portera la flamme paralympique le jour de l'ouverture des Jeux. Elle le doit à son palmarès exceptionnel et le Cercle sera évidemment avec et derrière elle.

Une brève vidéo est projetée retraçant les activités et les valeurs du Cercle. Elle sera également diffusée en boucle sur le village France 24 pendant la durée des Jeux.

3. Rapport financier et quitus (exercice 2023) – 3^{ème} résolution

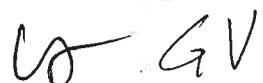
Le Trésorier donne lecture des éléments structurants de son rapport financier que chacun a par ailleurs reçu dans son intégralité avec la convocation.

En l'occurrence, le bilan de l'exercice 2023 2024 est en baisse pour atteindre 509 020 €. Le Cercle a vu ses charges augmenter de 38 k€ par rapport au budget prévisionnel établi en octobre de l'année n-1, et ce, essentiellement parce que le calendrier des compétitions sportives n'était alors pas connu. Les épreuves ont été organisées dans des géographies plus distantes que prévu et il a donc été plus onéreux d'y participer. À cela s'ajoute qu'un certain nombre de ressources attendues n'ont pas été reçues. Le déficit se monte donc, de manière exceptionnelle, à 77 k€.

Après cette année exceptionnelle, il faudra s'attacher à résorber ce déficit ce que l'équipe et le directeur, le commandant Dupont ont d'ores et déjà entrepris. En effet, deux axes sont mis en œuvre : une réduction des charges et une recherche de fonds pour augmenter les ressources. Ainsi, des actions ont été menées pour changer de prestataire pour le site internet, pour renégocier les contrats concernant les photocopieuses... Cela devrait permettre de faire des économies substantielles cela permettra de faire des économies substantielles. L'exercice 2024 devrait ainsi être à l'équilibre et éventuellement même être excédentaire.

Il est précisé que lors du Conseil d'administration précédent cette Assemblée générale, les comptes ont été approuvés.

3^{ème} résolution : Le rapport financier est approuvé et quitus est donné aux trésoriers à l'unanimité.

 p.4

Le Président ajoute que ce déficit n'est pas réellement une surprise puisqu'il est piloté et que le budget prévoyait que l'année serait exceptionnelle. Lors du précédent Conseil d'administration un déficit avait déjà été annoncé, mais le Cercle ayant décidé de soutenir ses athlètes de haut niveau, il n'était pas question d'interrompre ce soutien en cours de route. Depuis, évidemment, des actions sont mises en œuvre et portent leurs fruits.

4. Rapport du Commissaire aux comptes et quitus (exercice 2023)

La Commissaire aux Comptes, dans la conclusion de son rapport, certifie que les comptes du CSINI sont réguliers et sincères. Elle approuve les comptes du CSINI sans réserve.

5. Approbation des comptes et affectations du résultat 2023 aux fonds statutaires (fonds propres avec droit de reprise) - 4^{ème} résolution

Le Président indique qu'il s'agit d'une affectation réglementaire et qu'il n'y a pas réellement de choix ; la proposition d'affectation est toutefois formellement soumise à l'Assemblée générale avec le versement aux fonds statutaires du résultat de l'exercice.

Sylvie Merlant demande ce que cela veut dire précisément.

Antoine Canale répond que le déficit est affecté à la réserve, la réduisant d'autant.

4^{ème} résolution : *Les comptes sont approuvés et le résultat 2023 est affecté aux fonds statutaires (fonds propres avec droit de reprise), à l'unanimité.*

6. Budget prévisionnel 2024 - 5^{ème} résolution

Le Président rappelle que ce budget prévisionnel a été présenté au Conseil d'administration du mois de décembre.

Globalement, les stages sont financés et à l'équilibre à hauteur de 125 000 € ; les charges de personnel se montent à 156 000 € avec une ligne spécifique de - 4 000 € qui représente une aide apportée à l'occasion d'un stage effectué par un militaire blessé. Du côté des produits, 125 000 € résultent des stages ce à quoi s'ajoutent, des subventions d'exploitation, les cotisations des adhérents qui ont retrouvé le niveau avant covid, et finalement des contributions financières. Les produits se montent globalement à 146 135 € et le budget total est de 426 000 k€.

Ce budget est soumis au vote.

5^{ème} résolution : *Le Budget prévisionnel 2024 est approuvé à l'unanimité.*

7. Cotisations pour la saison 2024-2025.

Le Président indique que le Cercle attendait la tenue des Assemblées générales des fédérations de tutelle FCD et FFH qui pouvaient décider à cette occasion d'éventuelles augmentations du prix de leur licence. La FFH vient ainsi de décider que la licence loisir serait augmentée de 1 € pour la saison 2024/2025. Elle sera désormais de 32 €. Il est soumis à l'Assemblée générale de répercuter cette hausse sur la licence sur l'adhésion au CSINI. Pour ce qui concerne la FCD, il n'y a pas de changement et la gratuité pour les personnes en situation de handicap est maintenue.

Luc Wallerand trouve que c'est très cher...

Le Président lui répond qu'en l'occurrence ce n'est pas le Cercle qui fixe ces prix, que cela comporte l'assurance, et que globalement, sur la place parisienne, il lui semble difficile de trouver un club avec une adhésion moins coûteuse et qui revienne à environ 10 € par mois.

Le Président annonce par ailleurs qu'exceptionnellement, en raison de la tenue des Jeux olympiques et paralympiques, la validité des licences 2023/2024 est prolongée jusqu'au 30 septembre 2024, évitant

VO GV

ainsi que des athlètes participent à des compétitions sans être couverts. Cela bénéficiera de fait à tous les adhérents.

6^{ème} résolution : Les cotisations pour la saison 2023/2024 sont approuvées à l'unanimité.

Luc Wallerand indique tout de même qu'il vote « oui » puisque de toute façon il n'y a pas le choix.

Le Président propose d'interrompre l'Assemblée générale ordinaire pour ouvrir l'Assemblée générale extraordinaire et traiter de l'actualisation des Statuts, avant de revenir à l'ordre du jour de l'AGO pour le dernier point d'échange et de questions.

L'Assemblée générale ordinaire est interrompue à 19 h 30 et l'Assemblée générale extraordinaire est ouverte.

Modification des Statuts et du Règlement intérieur

Le Président indique qu'il est proposé à l'Assemblée générale une légère modification des statuts pour s'aligner sur ceux des fédérations de tutelle. En l'occurrence, à ce jour, les statuts du CSNI prévoient un renouvellement des instances dirigeantes au 31 mars de l'année suivant celle où se tiennent les Jeux olympiques et paralympiques. Depuis 2022, la FCD et la FFH ont modifié leurs statuts pour que ces instances dirigeantes soient renouvelées avant le 31 décembre de l'année des Jeux olympiques et paralympiques. Cette modification de l'article 10 - administration et fonctionnement est soumise au vote.

Pour rappel, le texte actuel est « le mandat des instances dirigeantes expire au plus tard le 31 mars suivant les Jeux Paralympiques d'Été » ; le texte futur serait : « le mandat des instances dirigeantes expire au plus tard le 31 décembre suivant les Jeux Paralympiques d'Été »

Le Trésorier précise que cela découle d'une décision du ministère des Sports qui a décidé cela afin d'être calé sur les Olympiades.

Soumise au vote, la modification de l'article 10 des statuts est approuvée à l'unanimité.

La séance de l'Assemblée générale extraordinaire est levée à 19 h 45. L'Assemblée générale ordinaire reprend.

8. Questions écrites

Le Président annonce qu'une question écrite a été reçue, elle provient de Luc Dechamp qui demande quand le CSINI proposera l'activité Tir à l'arc qui avait été annoncée.

Le Directeur annonce que les financements pour les travaux nécessaires dans la cour de la Paix ont été obtenus ainsi que toutes les autorisations. L'entreprise a également été trouvée ce qui est particulièrement difficile, car ils sont peu nombreux à vouloir travailler au sein des Invalides. Reste à savoir si les travaux pourront être conduits pendant l'été du fait de la tenue des Jeux olympiques et paralympiques et de la difficulté d'accès au site, mais a priori la section tir à l'arc pourra ouvrir à la rentrée.

C'est l'occasion pour le Directeur de remercier Frank Mendes qui accompagne le Cercle dans ce projet grâce à son expertise de tir à l'arc à Saint-Jean de Dieu.

Thierry du Rivau évoque le fait qu'il est également possible de proposer du tir à l'arc avec certaines adaptations aux malvoyants, rappelant qu'il y a une compagnie d'archers à l'INJA ; il suggère qu'une démonstration puisse être faite pour le tir à l'arc comme pour le tir d'ailleurs pour la population d'adhérents malvoyants.

Luc Wallerand regrette que toutes les sections ne soient pas également représentées sur les réseaux sociaux du CSINI et qu'il n'y ait notamment pas de mention de la section natation.

Chloé Francavilla rappelle que les sections sont régulièrement suivies, mais qu'il faut toutefois que les responsables de section envoient des informations et du matériel iconographique à publier.

Le Président demande à José Macin comment fonctionne actuellement le Viet Vo Dao, ce dernier indique que tout va bien et qu'il y a d'ailleurs prochainement un stage tous niveaux, du 7 au 10 mai, qui fait se rencontrer valides et invalides.

Le Président estime qu'un éclairage en termes de communication serait opportun et il est donc demandé à José Macin de fournir le matériel nécessaire au GT com (groupe de travail communication).

Sortant du strict sujet de la pratique handisport, le Président évoque ensuite la récente édition d'un guide Michelin intitulé « Vacances accessibles en France ». Il l'a trouvé bien fait et pour ce qu'il connaissait, les informations semblaient fiables.

Il annonce également que les Gueules Cassées ont décidé de financer un aménagement qui permettra prochainement aux personnes à mobilité réduite de visiter le Dôme des invalides.

Il évoque également une exposition temporaire sur « Le duel ou l'art du combat » au Musée de l'Armée et dit que, plus généralement, cette année, beaucoup d'événements seront organisés autour du sport qui pourraient intéresser les adhérents du Cercle et leur entourage.

Il rappelle ensuite qu'il avait été souhaité qu'une sorte de « fan zone » soit organisée au Cercle pendant la durée des Jeux paralympiques pour retransmettre – au moins – les épreuves auxquelles participent les sportifs du Cercle. Il faudra vérifier que l'accès au gymnase sera possible avant de mettre cela en œuvre.

Enfin, il a été décidé que cette année le Cercle sportif ne rouvrirait ses portes que le lundi 9 septembre, après la tenue des Jeux paralympiques.

Pour conclure, Georges Morin, président honoraire et fondateur du CSINI, indique avec émotion combien il est heureux de voir le Cercle proposer autant d'activités, se souvenant des tout débuts héroïques où le Cercle sportif était hébergé dans la salle des Rencontres au sein de l'INI et où il fallait ranger tous les soirs le matériel (même celui d'haltérophilie) derrière des tentures. Il mesure le chemin parcouru et remercie toute l'équipe pour tout ce qui a pu être fait, se réjouissant particulièrement de voir renaître une activité de tir à l'arc qu'il avait soutenue en son temps et qui a malheureusement entre-temps disparu. Exprimant le plaisir qu'il a à revenir chaque année rencontrer les uns et les autres, il conclut sur un grand Bravo à tous.

L'assemblée l'applaudit.

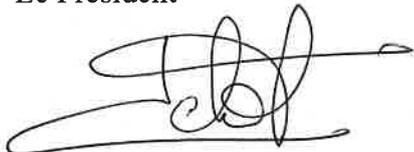
Le Président le remercie, soulignant à son tour que sans lui le Cercle n'aurait pas été « mis sur les rails » mais qu'effectivement aujourd'hui tout ce qui peut être fait l'est grâce à une équipe qui est derrière cette dynamique. Il remercie chacun pour le travail accompli, acteurs visibles et invisibles.

Le dernier numéro du CSINI infos est distribué et il souhaite à tous de bonnes olympiades.

En l'absence de questions supplémentaires, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le Président invite tous les participants à continuer les échanges autour d'un léger buffet.

Le Président



LCL (er) Gaëtan de la VERGNE

La Secrétaire générale



Catherine AFLALO